L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 29 AVRIL 1880.

SPECTACLES BALS, &c.

"A frog he would a wooing go"
Théâtre Français de l'Opéra
[illegible] jeudi soir, 28 et 29 avril.
GRAND OPERA HOUSE.
Vendredi soir 30 avril.
FROG OPERA,
Avec chœur "Pollywog."
Au Bénéfice de la
MAISON DU BON PASTEUR.
Prix Réguliers.
La vente des places réservées commencera jeudi matin 22 avril, au magasin de musique de Grunewald. 20 avril—

Dentistes.

Dr. E. BURGUNDER, Dentiste,
258..........Chartres..........258
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts. pièces aurification et plombage, de [illegible] à [illegible] par dent, suivant la carie. Odonto dentifrice, à 25 la boîte. Pâte de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues. 23 déc—1m, dim. mar jeu.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
180 - - - Esplanade - - - 180
Près Remparts.
21mai—1an D Ma J

Révolution ! Révolution !
DANS LES PRIX DES
Dentistes de premier ordre.
Les plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de vous faire examiner les dents. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." J'expose la médaille que m'ont valu mes opérations. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance.
Les prix les plus réduits de la ville.
City Dental Rooms, 150 rue du Canal.
G. P. MALONEY, D. D. S.
Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 [illegible]

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
190 - - - DAUPHINE - - - 190
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv1880

DENTISTE.
Dr E. P. DOREMUS,
Dentiste, Successeur du Dr DICKEY,
110 Rue du Canal,
Donne tous ses soins à la conservation des dents naturelles. 11 nov.—6m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 19 rue Dauphine, immédiatement après 16 dîtes formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

NOUS SOMMES PRETS.
$ 300.000
DE
NOUVELLES MARCHANDISES
à choisir
A CHOISIR LUNDI
—CHEZ—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.
Nous étalerons un stock complet et entièrement nouveau de
VÊTEMENTS.
Pour Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.
ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX,
comprenant les qualités les plus fines et le mieux choisies et un assortiment immense d'articles à des prix moyens et réduits.
Dans notre département de Linge Fait sur commande.
on il n'est employé que des tailleurs habiles et expérimentés, on trouvera les dernières nouveautés en lainages importés et du pays.
Nous prenons plaisir à informer nos amis et clients que notre stock, ayant été acheté avant la hausse des prix, ne sera pas vendu à des prix exagérés.
P. S.—Notre assortiment de vêtements pour première communion est vaste et à bas prix.
4 avril—

SCIROPPO PAGLIANO.
Reçu dernièrement 150 Bouteilles du vrai Sirop Pagliano, dépuratif et rafraîchissant le sang et les humeurs, composé par le professeur Jérôme Pagliano, de Florence, et à vendre par J. B. Rossi, encoignure St Pierre et Marais.
20mars—3m

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210....DELORD....208 et 201
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT.
Marchand de pierres allemandes, de Curbstones, North River Flagstone et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 142 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
sept—1an

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville.
Sept 20—1 an

1864 - - Etablissement - - 1864
D. MORIARTY,
Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.
Venant d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de [illegible] le gallon. 10 mars—1an

SIROP PECTORAL
AUX BOURGEONS DE SAPIN
de R. SCHMIDT, Pharmacien.
Encoignure Remparts et Bayou.
Les Bourgeons de Sapin doivent leurs propriétés béchique et pectorale à une substance résineuse-balsamique, dont ils sont imprégnés. Dans le nord de l'Europe c'est un médicament très usité, et qui a toujours donné des résultats remarquablement satisfaisants, dans le traitement des maladies des voies respiratoires.
Le Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin est un remède agréable et efficace contre les rhumes, catarrhes, asthme, coqueluche, enrouement et toutes les affections—aigues ou chroniques—de la gorge et des poumons.
Prix de la bouteille .... 75 cts
A vendre dans les principales pharmacies.
I. L. LYONS, agent pour le gros.
1er fév—3 m.

Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans, du Fort Espagnol et du Lac.
Dépôt coin des rues Canal et Bassin.
A partir du 1er AVRIL, et jusqu'à nouvel ordre, les Trains partiront comme ci dessous:
A 6.30, 9, et toutes les heures jusqu'à 3 p. m.; puis toutes les demi-heures.
Le dernier train de la ville à 7 p. m.; du Fort à 8 p. m. Des arrangements pour des trains spéciaux peuvent être faits.
T. S. WILLIAMS, Directeur Général.
1er avril—1mois

ATTENTION.
M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Royale, coin Bienville.
FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.
[illegible]
[illegible]

[illegible]
PRENEZ AVIS.
Que cette loterie est la seule qui [illegible] par son peuple.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne.,
Mardi, 11 MAI 1880.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE E.

GROS LOT :
$30,000,
1857 LOTS !
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400 !

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au bureau de la Compagnie,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 11 MAI 1880,
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
1 Lot de	5,000, ...	5,000
2 Lots de ...	2,500, ...	5,000
5 Lots d ...	1,000, ...	5,000
20 Lots d ...	500, ...	10,000
100 Lots d ...	100, ...	10,000
200 Lots de ...	50, ...	10,000
500 Lots de ...	20, ...	10,000
1,000 Lots de ...	10, ...	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit........	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit........	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit........	900
1,857 Lots se montant à........	$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à M. A. DAUPHIN,
PRÉSIDENT,
Nlle-Orléans (Lne.)

Par Bons sur la poste ou lettres enregistrées contenant l'argent ou encore par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage de $2 du
LE MARDI, 11 MAI 1880.
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages, de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui devront être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
[illegible]
TOUTES LETTRES SANS RÉPONSE [illegible]
N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Possessions Britanniques, et les personnes [illegible]

Les Meilleurs Pianos
Les Plus Populaires
A
Grunewald Hall
14, 16, 18, 20 & 22
RUE BARONNE.

L'endroit où se vendent à meilleur marché aux conditions les plus faciles et les plus libérales toute espèce de
INSTRUMENTS DE MUSIQUE.
L'assortiment est au grand complet et le stock le plus considérable et le plus varié qui soit en ville. Il comprend les célèbres et incomparables

Steinway
Knabe
Pleyel
Weber
Fischer
PIANOS

AINSI QUE LES
Clough & Warren,
Peloubet, Pelton & Co,
Orgues

Les plus recherchés actuellement la moitié de leurs prix.
Tout ce qui de loin ou de près se rattache à la musique se vend également à très bon marché chez Grunewald.
Vieux pianos échangés ou réparés et accordés par d'habiles ouvriers. Venez voir mes instruments de musique, venez juger par vous-mêmes de la modicité des prix et des conditions libérales auxquelles tout se vend chez
LOUIS GRUNEWALD,
21mars—2m GRUNEWALD HALL.

Mme S. Liberman,
200 - Rue du Canal - 200
A l'honneur d'annoncer à ses clientes que son stock élégant
D'Etoffes riches pour robes,
CHAPEAUX IMPORTES,
NOUVEAUTÉS EN GARNITURES,
ETC., ETC.
Est soumis à leur examen, et que, cette année, vu l'impossibilité d'avoir un double des modes, ouverture ordinaire n'aura pas lieu.
31 mars—1m

CHAMPAGNE
BOLLINGER
En grandes et demi-bouteilles,
Le Vin favori des Clubs de l'Est.

Grand vin Château Dillon.
En barriques et en caisses.
5,000 caisses vendues à New-York en 1879.

Bières anglaises mises en bouteilles
Par E. & J. BURKE. Dublin,
BASS,
ALLSOPPS,
GUINNESS.

WHISKEY D'IRLANDE,
de E. & J. BURKE, en fûts et en caisses.

A vendre par
SCHMIDT & ZIEGLER, Importateurs,
49, 51, 53, 55 rue Poeyfarre.
[illegible]

TOLU ROCK AND RYE

GUÉRISON CERTAINE POUR
Les Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Bronchites, l'Asthme, la Consomption
Et toutes les maladies de la Gorge et des Poumons
Composé scientifiquement de Baume de Tolu, de candi dur crystallisé, de vieux Rye Whisky et d'autres toniques. La prescription est connue de nos meilleurs médecins, qui recommandent le remède, et l'analyse faite par un de nos chimistes les plus éminents, le Prof. G. A. MARINER, de Chicago, est sur l'étiquette de chaque bouteille. Les médecins savent tous que le TOLU, le CANDI DUR et le RYE déterminent le plus grand soulagement dans les cas de toux, de rhumes, d'influenza, de bronchite, de maux de gorge, de faiblesse de poumons, ainsi qu'au début et dans la période avancée de la Consomption.
Employé comme breuvage et pour ouvrir l'appétit, il n'est pas de tonique plus agréable. Le goût en est délicieux et son usage bienfaisant. Dans les cas de faiblesse ou de débilité, il donne de la force et du ton au système dont il active l'action.
Mis en grandes bouteilles pour l'usage des familles.

AVERTISSEMENT. —NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER par les marchands sans scrupule qui essaieront de vous vendre du Rock and Rye, au lieu de notre TOLU ROCK and RYE, qui est le seul véritable article médicamenteux, ayant un TIMBRE DU GOUVERNEMENT sur chaque bouteille.

LAWRENCE & MARTIN,
Propriétaires.
111 Madison street, Chicago.
EN VENTE A LA NLLE-ORLÉANS par tous les pharmaciens, grocers et marchands de vin. En gros, par I. L. LYONS, FLASH, PRESTON & CO., et F. HOLLANDER, qui le vendront au commerce aux prix du fabricant. Au détail, par ses marchands en général.
26 fév—1 an. [illegible]

CINCHO-QUININE
Les médecins assurent qu'il remplace parfaitement le sulfate de quinine. Il est supérieur comme tonique et ne produit aucun effet désagréable.
Dose, même que le sulfate de quinine.
Envoyé par E. J. HART & Co., Nlle-Orléans, par la malle, pour $1 50 l'once.
24avril—4m—V&C—MarJS

FRANÇOIS DUFRÈCHE,
Successeur de JAMES GIBNEY
Entrepreneur de pompes funèbres.
57 Rue des Champs-Elysées,
Entre Moreau et Casacalvo, Nouvelle Orléans.
TOUJOURS PRÊTS.
Cercueils Métalliques brévetés,
En acajou et en noyer.
Aussi Cercueils simples.
21 fev—1an—D.M.J VOITURES A LOUER

E. G. Sander,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
BUREAUX ET ÉCURIES :
24.........Rue des Français.........24
Entre Chartres et Decatur, 2e District.
23 fev—1 an. mar jeu dim.

A. CAPITON,
MARCHAND-TAILLEUR,
No 2 rue Carondelet,
Près Canal.
SPÉCIALITÉ pour Habillements de noce et de soirée d'un genre tout à fait nouveau, ainsi que tout autre genre de confection de ville, coupe élégante et travail bien fini, le tout fait avec des marchandises de première qualité.
A des prix très raisonnables.
[illegible]

Delachaise Brick Company,
(Capacité de fabrication Dix Millions.)
Rues Tchoupitoulas, Foucher, Laurel et Amélie, Sixième District.
HY. KUNTZ, Secrétaire.
J. A. BLAFFER, Président.
Briques de campagne, [illegible] bien cuites, [illegible] [illegible] et chaudières.
Les commandes des campagnes sont sollicitées [illegible]
Bureau, en ville, No 140 rue Gravier, ou boîte No 14 Mechanics' & Dealers Exchange, et Boîte No 279 Poste de la Nouvelle-Orléans.
24 mars—3m

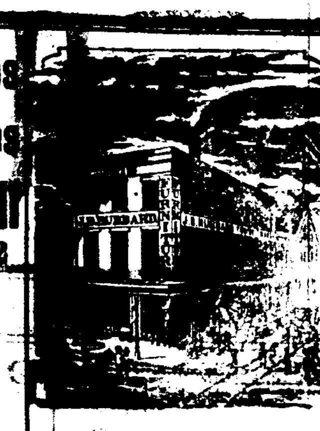

MAISON ÉTABLIE EN 1840

PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR

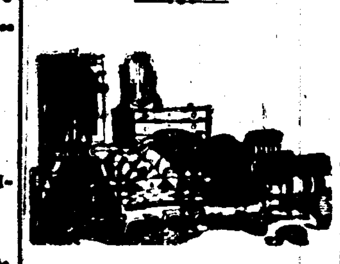

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher
en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

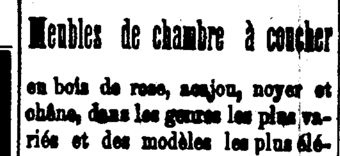

Meubles de salle à manger,
de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

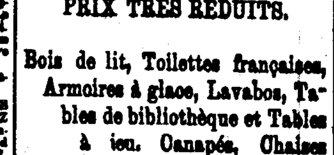

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits, Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.

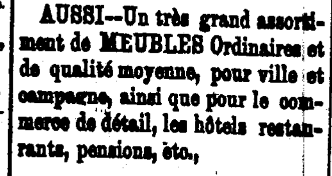

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs !

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE A L'ENCAN D'OBJETS MIS EN GAGES.
Etat de la Louisiane vs. Citizens' Savings Bank.
No 10,319—Cinquième Cour de District, Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux, rue Carondelet, No 17—JEUDI, 29 Avril 1880, à 11 heures A. M., au bureau des encanteurs, No 17 rue Carondelet, entre Canal et Commune, en vertu de deux décrets de l'honorable Cinquième Cour de District, Paroisse d'Orléans, en date, respectivement, du 2 janvier 1880 et du 9 avril 1880, et en vertu aussi de l'annonce suivante des commissaires-liquidateurs de ladite Banque, conformément avec les articles de l'incorporation de cette dernière, seront vendus, à l'enchère publique, les objets de bijouterie, certificats d'écoles, mandats sur la ville, etc., mis en gages et décrits ci-après; tous les objets tels qu'ils sont énumérés et décrits, à savoir :

ETAT DE LA LOUISIANE } No 10,319—
VS. } Cinquième Cour de District,
CITIZENS' SAVINGS BANK. } Paroisse d'Orléans.

Les personnes ci-dessous nommées sont, par le présent avis, informées que les objets décrits ci-après mis en gages par elles respectivement à la Citizens' Savings Bank, et qu'à moins qu'elles ne les retirent avant le jour de vente ci-dessus fixé, les commissaires-liquidateurs de la dite Citizens' Savings Bank, par le ministère de Nicholas J. Hoey, encanteur, Jeudi, 29 avril 1880, à 11 heures du matin, au bureau de Hoey & O'Connor, encanteurs, No 17 rue Carondelet, en vertu d'un et conformément à un décret de l'honorable W. H. Rogers, juge de la Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, rendu dans le procès ci-dessus mentionné, en date du 2 janvier 1880, procéderont à la vente à l'enchère publique, aux plus forts enchérisseurs, les objets, ci-dessous décrits, mis en gages et sujets à confiscation comme il est dit plus haut, à savoir :
(Signé)
F. M. LEGENDRE, }
THOS. HASAM Jr., } Commissaires liquidateurs.
JOHN COCKREM. }

—BIJOUX.—

Nos.	Par qui mis en gage.	Date de la mise en gages.	Objets en gage.	Sommes dues.
159	W. P. Clark	12 Janvier '79	Bague en diamant	$ 42 60
160	L. Marsh	3 Février "	Montre en or	17 50
168	E. A. Pickrell	23 "	Bague	7 20
169	S G Gruyer	24 "	Argenterie	15 60
174	Jas Hellman	11 Mars	Montre en or	21 60
175	Mme J M Laum	11 "	Médaillon et épinglette	11 50
191	Frank Rogers	3 Mai	Chaîne et cachet	22 50
201	S G Mosher	2 Juin	Argenterie	14 00
203	Back	2 "	Boucles d'oreille	129 00
204	A Benham	5 "	Médaillon, Bague Crayon	3 10
207	T V Dever	17 "	Chaîne et médaillon	21 50
209	C M Morales	2 "	Argenterie	21 50
216	A B Van Camp	7 Juillet	Montre et chaîne	24 00
218	E V Finch	5 Février	Bague en diamant	24 00
222	J L Montalon	14 "	Bracelet en or	12 20
245	E Farley	12 Août	Montre en or	19 20
246	C M Morales	13 "	Bague en diamant	35 70
267	E Fontaine	15 Sept.	Montre, chaîne et bague	28 00
273	O A Pierce	16 "	Quatre Bagues	1 50
277	Jos J M Kernan	19 "	Bague en diamant	27 30
290	E J Toledano	20 "	Montre en or	20 00
	Wm Arms	25 Octobre '78	Médaillon en or	129 90
	J A Hagney	21 Février '79	Bague, argenterie et montre	223 76
	E Baty	11 Décem. '78	Montre en or	41 00

—Billets garantis par des Certificats d'Ecoles.—

Certificats d'Ecoles.	Par qui mis en gages.	Date de la mise en gages.	Date de la confiscation.	Sommes dues.
$ 26 00	M Brooks	20 Février '79	20 Avril '79	$ 17 50
84 60	A W Brown	27 Juin '79	6 Mars '79	48 00
288 00	Ellen Clark	26 Juillet '76	Août '76	196 00
108 00	Mme S Criswell	13 Mai '76	Juin '76	100 45
180 00	M R Chevallie	20 Jan '77	Mars '77	127 50
48 00	L R Chevallon	20 Juillet '77	Août '77	15 00
177 60	K M Cooney	20 Mars '77	Fév '77	79 67
198 00	E Clark	20 Janvier '77	Mai '77	26 00
60 00	A Goldwell	16 Octobre '76	Oct '76	24 34
360 00	M D Cooper	1 Janv '77	Mars '77	329 00
54 00	G M Donovan	17 Janv '77	Fév '77	51 00
209 50	Mary Dowty	20 Janv '77	Mars '77	126 75
54 00	A A Finch	23 Nov '76	Janv '77	127 60
140 00	F A Golden	25 Fév '77	Mai '77	45 00
172 00	M F Gerard	4 Août '77	Fév '77	76 90
215 00	E B Hunt	15 Avril '77	Juil '77	74 45
120 00	M W Hodgkins	10 Février '77	Nov '77	66 80
50 00	F B Hooper	27 Octobre '77	Fév '77	122 00
137 00	M E Jacob	26 Juillet '77	Janv '77	30 00
800 00	Adolphe Jacquet	1 Juin '77	Août '77	80 00
314 33	E L Losley	31 Mai '77	Fév '77	292 12
63 00	L Lynch	Août '76	Mars '76	125 36
14 00	S Lytle	5 Mai '77	Mai '77	40 00
160 00	M E Mallan	25 Janvier '77	Fév '77	66 66
117 60	M Mason	1 Juin '77	Avril '77	184 45
413 00	J E O'Brien	1 Juillet '77	Juillet '77	78 78
84 00	E O'Hara	30 Octobre '76	Août '77	168 30
108 00	L H Pittman	14 Juin '77	Mai '77	27 00
72 00	E Parker	15 Mars '77	Juillet '77	21 60
52 00	J C Robinson	6 Août '77	Sept. '77	33 50
173 00	J E Steel	20 Janvier '77	Juillet '77	52 95
54 00	C Theses	4 Nov. '77	Janv. '77	91 75
54 00	M Westerfield	7 Mars '76	4 Oct. '76	16 60
106 00	H Woods	24 Fév. '76	Juin '76	14 40
180 00	E C Williams	10 Jan. '77	16 Août '76	54 32
198 00	E. Wagner	1 Mai '76	Juin '76	76 12
100 00	Pres. Bde. E Wagner	1 Mai '75	Juin '74	105 54
20 00	Pres. Bde. M D Cooper		Juin '74	
4 00	Warrant Con. Bonds	1 Janvier '79	Mars '79	

Mandats sur la Ville (New Orleans City Time).
$415 00 pour le mois d'Août 1873.
188 50 pour le mois de Novembre 1873.
Conditions—Comptant à la vente.
16 avril—18,24,29

PAR B. ONORATO.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur rue Patterson, entre Seguin et Bartholomew.
Succession de Allen Harris.
No 27,406. Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau et salle de vente No 45 rue Royale, LUNDI, 31 mai 1880, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, au salon de liqueurs de Barrett "Ferry Exchange" au coin des rues Bouny et Villeré (Alger), en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 27 avril, 1880.
Un certain lot de terre dans le Cinquième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Patterson, Villeré, Seguin et Bartholomew, désigné comme lot No 7 et mesurant 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de face rue Patterson, sur 113 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 8, 113 pieds 8 pouces et 6 lignes à l'autre extrémité, et 23 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de derrière; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur devant payer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1880.
L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 avril—29 mai 6.15.22,29

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,744—Etat de la Louisiane, Ex Rel. A. V. Wegan vs. la Mechanics' & Traders' Bank.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la Mechanics' & Traders' Bank et à toutes autres parties intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours après la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par le commissaire de la Mechanics' & Traders' Bank ne serait pas approuvé et homologué.
Par ordre de la Cour.
JOHN J. HANNAN,
Député greffier.
29av—4, 6mai.

SECONDE JUSTICE DE PAIX, Paroisse d'Orléans, No 1,302—Juge Wynne Rogers—B. Mouledoux vs. Jno L. Lareech.—Nlle-Orléans, 1er avril 1880.—A M. Jno L. Lareech: Soyez notifié qu'en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, vous avez été condamné à payer au demandeur la somme de soixante-quinze piastres et $2 75 pour frais de protêt, avec l'intérêt à 5 pour cent à partir du 21 mars, et les dépens.
Par ordre de la Cour,
WYNNE ROGERS, 2e Juge de Paix.
25 avril—25, 29 avril, 2 mai

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary Schuber.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,944—Attendu que Joseph Waechter a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feue Mary Schuber, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
20 avril, 25, 29.

Succession de James Wallace.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,301.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte final présenté par John Wallace, administrateur de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
20 avril—25,29

Succession de Jonathan C. Osborn.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,575—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par les Exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
23 avril—23, 27, 2 mai.

Successions de Charles Moehler ou Keiler et Mme Charlotte Moehler ou Keiler.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,806—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jour qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquel est le compte présenté par Annie Andrews, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
JOHN HERBERT, Greffier.
22avril—23, 27 et 2 mai.

Succession de Félix Morris.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,50[illegible]—Attendu que Mme Emilie Bernard, veuve de feu Félix Morris, a présenté une pétition à la cour demandant la nomination d'Alfred Lemothe, comme administrateur de la succession du dit Félix Morris, et que des lettres de curatelle pour la dite succession lui soient livrées, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
22avril—22-27atler mai.

Succession de Joséphine François.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,919.—Attendu que Edouard Lainé a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feue Joséphine François, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
22 avril—22, 27—1er mai.

Succession de Alexandre Lanne Bascoe.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 35,308—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Martin Aguelry, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
JOHN HERBERT, Greffier.
22 avril—23, 27 avril, 1er mai.

Dr. J. B. PEREZ,
Médecin et chirurgien d'une expérience de [illegible] ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
[illegible]
Les maladies de femmes, [illegible]
[illegible]
Cabinet No 6 rue Sud-Rempart, près la rue du Canal, Nlle-Orléans.

VENTES PAR LE SHERIF.

G. Pascal et al, commissaires liquidateurs, etc.
vs.
La veuve et les héritiers de Daniel Oeschner.
SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,963—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI 11 MAI 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Cinq actions du fonds capital de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle Orléans, représentées par le certificat No 722.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—5 11 mai

Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans vs Paul Lacroix.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,452—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, LUNDI, 24 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. André, Felicity, Hercules (anciennement Rampart) et Dryades, mesurant d'après un plan fait par F. D'Hemécourt, arpenteur, en date du 4 juillet 1867, annexé à un acte [illegible] dix-neuf pieds huit pouces de face sur la Felicity Road sur une profondeur de quatre-vingt un pieds six pouces et six lignes entre quatre lignes parallèles; [illegible] situé à une distance en vingt-quatre pieds deux pouces six lignes du coin de Felicity Road et de la rue Hercules, ledit morceau de portion de terre est composé à moins partie du lot No 20, désigné sur le dit plan par les lettres B, C, et D, le tout dit morceau ou portion de terre est composé de deux pieds huit pouces de largeur, dont la propriétaire de la propriété [illegible] de ladite partie [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 avril—22,29—6,13,20,24 mai.

Archur Denis vs Mme Joséphine May, femme de Conrad Salter et son mari.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,548. En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le second district de cette ville LUNDI, 24 mai à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
1° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Champs-Elysées, Marigny et Dauphine mesurant trente deux pieds huit pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.
2° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE touchant celui ci-dessus, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue Royale sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.
Etant les mêmes propriétés acquises par Mme Joséphine Salter, la défenderesse, de Emile Bouny, conformément à un acte passé pardevant Emile Bouny, le 19 février 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—1° Au comptant pour payer et retirer un billet maintenant dû pour Neuf Cent Cinquante Piastres avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 15 février 1879 au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant total du principal et intérêt du dit billet pour honoraires d'avocat. Trois piastres, coût d'une copie de l'acte hypothécaire, tous les frais de procès et toutes les taxes dues sur la propriété.
2° Et à des termes de crédit pour faire face au paiement du billet de Neuf Cent Cinquante Piastres ($950), daté du 15 février 1879, payable douze mois à partir de cette date avec huit pour cent d'intérêt du jour jusqu'à paiement. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte hypothécaire, etc.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22avril—22-29—mai 6 13 20-24.

Vente par le shérif civil de la paroisse d'Orléans à l'effet d'effectuer un partage.
George Brandt vs. Mme Margaret Brosnahan, veuve d'Edouard Sheehan.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans, No 2105.—En vertu d'un jugement rendu le 22 mars 1880 et signé le 1er avril 1880, et aussi en vertu d'un décret de cour, en date du 9 avril 1880, le tout à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, LUNDI 17 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir :
Cinq lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Bouligny, anciennement de la paroisse Jefferson, formant maintenant le 6me district de cette ville, désignés par les numéros 16, 17, 18, 19 et 20, de l'îlet No. 47 (quarante-sept) qui est borné par les rues Plaquemine, Perrier, Jena et Cadix. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Perrier, sur cents pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 20 formant le coin des rues Perrier et Jena.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 avril—15, 22,29, mai 6 13 17.

Vente par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, d'une des plus belles et des plus vastes Imprimeries de la ville,
Laquelle sera vendue en bloc.
Occasion rare offerte à quiconque désire s'engager dans ce genre d'affaire.
Dans l'affaire de A. H. Nelson vs. ses créanciers, No 10,393,
John P. Hopkins vs A. H. Nelson,
No 10 266.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente en date du 26 février 1880, dans l'affaire de A. H. Nelson vs. ses créanciers, et aussi en vertu d'un jugement signé le 19 avril 1880, dans l'affaire de John P. Hopkins vs. A. H. Nelson, à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le second district de cette ville, MERCREDI, 5 mai 1880, à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, savoir :
Tout le contenu de l'imprimerie située au No 97 de la rue du Camp (en dessus le fond) dans le Premier District de cette ville, comprenant plusieurs presses à imprimer de grande valeur, &c., un grand et bel assortiment de caractères d'imprimerie, &c., &c., appartenant à un établissement de premier ordre, conformément à l'inventaire fait et remis à mon bureau. Le tout devant être offert en bloc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24, 29, 5 mai.

Franklin Steam Sash and Blind Factory.
C. Malone, Propriétaire.
Au coin des rues Franklin et Ohio.
FABRIQUE de Châssis et de Jalousies. Bois [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de choix du Second District:
Nos 144 et 146 rue Decatur, coin Jefferson, occupé par M. G. Grande.
Coin des rues Clay et Jefferson, occupé par le Workingmens' Exchange Coffee House.
No 145 rue Decatur, entre celles Toulouse et Jefferson.
Coin Jefferson et Decatur, café et pension de M. Miller.
Nos 16 et 17 rue Jefferson, entre celles Chartres et Decatur. Résidences en briques pour familles.
No 307 rue de Chartres, entre celles Hôpital et Quartier, étant la belle résidence bien finie, en briques, pour famille, à deux étages avec mansarde.
La salle de bal bien connue Globe, bâtisse en briques à deux étages, faisant face au Canal Carondelet, St Pierre et St Claude, avec magasins au rez-de-chaussée.
No 170 rue St Pierre et faisant face au canal Carondelet, entre celles St Claude et Trémé, magnifique résidence en briques à deux étages, pour familles, occupée par M. Jovian, collège commercial.
Nos 15 et 17 rue Madison, le célèbre restaurant de Mme Eugène.

PAR SPEAR & ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No 46 rue Royale. SAMEDI, 1er mai 1880, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, très positivement au plus fort et dernier enchérisseur les propriétés de choix qui suivent :
1° Un certain morceau de terre dans le Deuxième District, et l'îlet borné par les rues Decatur, Clay, Jefferson et Toulouse, le dit morceau formant le coin des rues Jefferson et Decatur, est désigné par la lettre A sur un plan dressé par Louis H. Pilié, député-voyer de la ville, le 22 avril 1850, et mesure 49 pieds 3 pouces de face à la rue Decatur, 49 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne au fond sur une profondeur de 70 pieds 2 pouces de face à la rue Jefferson. Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages couverte en ardoises, divisée en deux vastes magasins au premier, résidence très commode au second étage, contenant deux corridors, salon et salle à manger artistement décorés avec des peintures à fresques, 5 chambres à coucher, vérandas sur les deux rues, le tout richement fini pour une résidence de maître. Aussi, une cuisine à deux étages en briques, contenant 4 chambres et chambre à bain, galerie sur les côtés, lieux d'aisance double à chaque étage, cour briquetée. La propriété est désignée par les Nos 144 et 146 de la rue Decatur et occupée par G. Grande pour épicerie et fruit.
2° Un certain morceau de terre dans le même district et îlet, touchant à la propriété ci-dessus désignée par la lettre B sur le dit plan de Louis H. Pilié, et mesurant 23 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 49 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté de ligne près la rue Decatur et 49 pieds et 6 lignes sur la ligne de l'autre côté.
3° Un certain morceau de terre dans le même district et îlet, formant le coin des rues Clay et Jefferson, désigné par la lettre C et mesurant 23 pieds 10 pouces de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 49 pieds et 6 lignes sur la ligne près la rue Decatur et une profondeur et façade sur la rue Clay de 48 pieds 11 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises et occupée par le café des Workingmen's Exchange.
4° Un certain morceau de terre dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, Toulouse et Jefferson, mesurant 17 pieds 8 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 74 pieds 4 pouces. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, couverte en ardoises, un magasin au rez-de-chaussée et résidence au dessus, et dépendances à chaque étage, avec une cuisine en briques, à trois étages, couverte en ardoises, désignée par le No 145 rue Decatur.
5° Un certain morceau de terre dans le même district et îlet et formant le coin des rues Jefferson et Decatur, et mesurant 17 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur et façade sur la rue Jefferson de 76 pieds et 17 pieds 2 pouces et 3 lignes dans le fond, sur une allée pour l'usage commun de ce morceau de terre et les lots adjacents. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages, couverte en ardoises, avec café au rez-de-chaussée, et maison de résidence au premier étage avec une cuisine à 3 étages couverte en ardoises et cour briquetée, lieux d'aisance, hydrant, désignée par le No 153 de la rue Decatur et coin 850 par mes.
6° Un certain morceau de terre dans le même district et îlet, mesurant 33 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 50 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques, à deux étages couverte en ardoises, etc. Désignée par le No 17 de la rue Jefferson.
7° Un certain morceau de terre dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, Jefferson et St Pierre mesurant 30 pieds de face à la rue Jefferson, 61 pieds 3 pouces de profondeur sur une autre ligne de côté, 62 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et à deux corps de logis contenant à deux étages, contenant chacun, à peu près 4 chambres des deux côtés allée du centre, terrasse sur la rue, autre cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises, contenant deux chambres à chaque étage, cour briquetée, hydrant, lieux d'aisance, &c., désignée par le No 16 de la rue Jefferson.
8° Un certain morceau de terre dans le Second District dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Quartier mesurant en pied américain 32 pieds de face à la rue de Chartres, 32 pieds 1 pouce sur une ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces 6 lignes. Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, contenant au 1er étage grand corridor, salon et salle à manger avec plafond peints à fresques, et devants de cheminées en marbre, 4 chambres à coucher, grand vestibule avec plafond fermé au 2d étage, et 2 chambres et 4 cabinets aux mansardes.
Aussi, une cuisine en briques à deux étages avec 5 chambres, galerie de côté, lieux d'aisance à chaque étage, cour carrelée en briques d'un bout à l'autre, jardin, citerne hydrant etc.
Cette résidence désirable connue comme le No 307 rue de Chartres, vient d'être réparée.
9° Une certaine portion de terre dans le deuxième district et dans le carré d'îlet borné par les rues St Claude, Trémé, St Pierre et Promenade Carondelet et formant les coins de St Claude et St Pierre et St Claude et Promenade Carondelet, mesurant, mesure américaine, 57 pieds 3 pouces et 6 lignes de face rue St Claude, 101 pieds 7 pouces et 6 lignes de face sur la Promenade Carondelet, 103 pieds 6 pouces rue St Pierre et 65 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté de la rue Trémé, s'étendant de St Pierre à Promenade Carondelet. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, divisée en magasins au rez-de-chaussée et une vaste salle de bal au-dessus avec jolis salons de toilette nécessaires, salons, etc., bâtisse connue sous le nom de "Globe Ball Room".
10° Un certain morceau de terre adjacent à ce dernier dans le même district et carré d'îlet, mesurant 44 pieds 6 pouces de face rue St. Pierre, 48 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la Promenade Carondelet, 65 pieds 3 pouces et 3 lignes du côté de la rue St.-Claude, et 68 pieds 10 pouces et 7 lignes du côté de la rue Trémé. Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à deux étages, couverte en ardoises et ayant allée, corridor et 4 chambres à chaque étage, aussi, une bâtisse à un étage, en briques, couverte en ardoises, ayant 3 chambres dans la cour et une grande chambre faisant face à la Promenade Carondelet, lieux d'aisance, citerne, hydrant, etc.—Bâtisse portant le No 170, rue St.-Pierre.
11° Deux certains lots de terre, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 3 et 4 dans le carré d'îlet borné par les rues Madison, Ste Anne, Chartres et Vieille-Levée, mesurant, les deux ensemble, 39 pieds 11 pouces et 8 lignes de face rue Madison, sur 65 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent les deux bâtisses en briques à trois étages, avec cuisines en briques, occupées par le célèbre Restaurant du Pelerin tenu par Mme Eugène et portant les Nos 15 et 17 rue Madison.
Conditions : Un tiers en plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des billets en partie ou en totalité, les acquéreurs devant faire assurer les bâtisses pour une somme égale à celle des billets, transférer les polices d'assurance aux détenteurs des billets, rembourser les primes de l'assurance non expirée et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1880, en sus du prix d'adjudication, et faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
Des explications seront données sur les propriétés adjugées à des baux.
P. S.—Nous appelons, sur cette annonce, l'attention des personnes désirant acheter des propriétés productives, et les invitons à examiner les diverses propriétés ci-dessus décrites avant le jour de l'adjudication, attendu qu'elles seront adjugées aux plus forts enchérisseurs.
25 avril—

Vente renvoyée pour causes imprévues, au 1er mai.
Vente péremptoire de la magnifique résidence à trois étages avec magasins Nos 95 et 97 rue Royale, entre celles Conti et St-Louis.
PAR SPEAR & ESCOFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 1er mai à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane :
Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Conti et St-Louis, mesurant au pied américain 33 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une magnifique maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, ayant 2 grands magasins avec corridor et escalier au premier étage, salons, salle à manger, et dix chambres aux autres deux étages. Il y a une large varandah à chaque étage, aussi une cuisine en briques à trois étages, couverte en ardoises qui contient douze chambres, galerie sur le côté à chaque étage, lieux d'aisance, cuve, hangar, grande allée, cour carrelée etc.
Termes et conditions.—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour recouvrer la totalité ou une partie des billets. L'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant égal au prix d'achat et en transférer les polices au détenteur des billets et aussi rembourser le montant des primes non expirées et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
P. S.—La vente se fera positivement sans réserve. 25 avril

Mme VILLIO,
(SUCCESSEUR DE Mme Vve FABIO.)
266....RUE DE CHARTRES....266
INVITE les dames à venir examiner l'assortiment vaste et varié d'Articles de modes qu'elle vient de recevoir, tels que : Chapeaux de paille, Rubans, Dentelles, Soieries, [illegible] Tous ces articles se distinguent par leur fraîcheur et leur nouveauté et seront vendus à des prix d'une modicité [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

No 30 rue Dauphine, entre celles Douane et Bienville.
PAR SPEAR ET ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—Il sera vendu SAMEDI, 1er mai 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane.
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Douane, Bienville et Bourbon, mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 32 pieds plus ou moins, entre lignes parallèles.
Termes et Conditions—Un tiers comptant, le balance à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ainsi que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du paiement de la totalité ou d'une partie des billets. L'acquéreur est tenu d'avoir la bâtisse assurée et la police d'assurance transférée au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur est requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant C. V. Poston notaire aux frais de l'acquéreur. 29 avril—

Grocerie de choix pour famille, vin liqueurs, installation de magasin, &c., &c.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—JEUDI, 29 avril, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Marais et Frenchmen de Carondelet, le contenu de dit magasin comprenant
Un assortiment de choix de grocerie pour famille, vins, liqueurs, &c.
—Aussi—
Les installations, &c., du dit magasin.
Conditions—Comptant. 27 avril—

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de valeur dans le Second et le Troisième District.
Rue Désiré, entre Grands Hommes et Champs Elysées District.
Rue Bienville, entre celles Marais et Trémé, Second District.
Succession de Jean Sauvage.
No 41,000—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 15 mai 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, date du 22 janvier 1880, pour le compte de ladite succession les propriétés ci-dessous décrites, savoir:
1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les droits, voies et privilèges situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 3, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Bourgogne (anciennement Grands Hommes) et Dauphine (anciennement Grands Hommes), sur un plan dressé par F. M. Tourné le 16 avril 1853, et déposé au bureau de J. Lisbony, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure au pied anglais 28 pieds 6 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
2° Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Trémé, mesurant au pied americain 26 pieds de face à la rue Bienville sur 127 pieds 10 5/8 pouces de profondeur entre lignes parallèles conformément à un plan déposé dans le bureau de Selim Magner anciennement notaire en cette ville comme le No 24, le dit lot de terre est borné sur le côté plus près de la rue Marais par la propriété appartenant ou qui appartenait à St Hermann et sur la ligne plus près de la rue Trémé par la propriété qui appartient ou appartient maintenant à Louis Atta à Lesgainavate ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent ou qui y appartiennent en quelque sorte sans exception ni réserve.
Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets portant intérêt à raison de 8 0/0 l'an du jour de la vente à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite, les bâtisses devront être assurées pour un montant égal à celui des billets dûs et les polices transférées au détenteur des billets, ces acquéreurs remboursant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et auront à faire un dépôt de 10 0/0 sur le total au comptant à ceci grd. Les acquéreurs seront requis de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Jules F. Meunier notaire aux frais des acquéreurs.
15 avril—15, 22,29—mai 6, 13 15.

VENTE, POSITIVEMENT SANS RÉSERVE, DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX DANS LE SECOND ET TROISIÈME DISTRICTS.
La belle résidence en briques, à deux étages, encoignure des rues Esplanade et Trémé.
La grande résidence en briques, à trois étages, No 315 rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier.
Le magasin et résidence encoignure Union et Dauphine.
Le beau terrain, Passage de la Bourse, entre Conti et St. Louis.
Six magnifiques terrains formant le coin des rues Ursulines et Broad.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, [illegible] Mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Douane et Canal—POSITIVEMENT SANS LIMITE.
1° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Trémé, St Claude et Quartier, formant le coin des rues Esplanade et Trémé et mesurant 60 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 45 pieds de face à la rue Trémé, 56 pieds 9 pouces sur une ligne du côté de la rue de Quartier et 46 pieds 4 pouces sur la ligne du côté de la rue St Claude. Les améliorations consistent en une belle résidence en briques à deux étages, avec rez-de-chaussée, deux salons, salle à manger, vestibule avec le corridor couvert en ardoises, et 4 chambres à coucher au premier étage, cuisine en briques avec 4 chambres, etc.
2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Quartier, mesurant 31 pieds 4 pouces de face rue de Chartres sur 131 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande résidence en briques à trois étages avec 3 étages en briques et portant le No 315 rue de Chartres.
3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Union, Bourgogne et François, formant l'encoignure Dauphine et Union, et mesurant plus ou moins 32 pieds de face à la rue Dauphine sur 85 pieds de face et profondeur sur la rue Union. Les améliorations consistent en une maison à un étage, exploitée comme grocerie et vendue, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1884, à raison de $25 par mois.
4° Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Conti, St Louis et le Passage de la Bourse, mesurant 16 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 59 pieds à pouces 5 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec les ruines qui s'y trouvent, cassées par l'incendie.
5° Six terrains situés dans le Second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Broad, Dorgenois et St Philippe formant le coin des rues Ursulines et Broad et mesurant ensemble, plus ou moins, 128 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 165 pieds. Pour les détails de toutes les propriétés voir les plans à la Bourse.
Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour recouvrement des dits billets ou en partie. Les acquéreurs seront tenus de tenir les bâtisses assurées pour un montant égal aux billets fournis et transférer la police d'assurance aux porteurs des billets, de rembourser les primes non expirées et d'assumer en plus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1880, et seront tenus de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs. 2avril—

PAR D. E. MORPHY & SON.
Barry Rupell vs. ses créanciers.
No 10,121—Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans.
PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy encanteur — Il sera vendu VENDREDI, 30 avril 1880, à midi, au magasin Nos 108 et 110 rue Magazine, entre Lafayette et Girod, à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. H. Rogers, juge de la Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1880, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Une police d'assurance sur la vie dans la Knickerbocker Life Insurance Company of New York, No 59,319 pour la somme de Quatre Mille Piastres, l'intérêt s'élevant à Trente et Une piastre et soixante huit sous qui sera dû le 18 mai 1880.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 18 avril—18, 24, 29, 30

PAR S. GUINAULT.
VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur. — Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 29 avril 1880, il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'avenue Hagan, entre les rues Douane et Bienville—

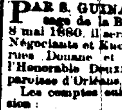

La VACHERIE de M. Pierre Barrère se composant de "9 Vaches laitières, 4 avec Veaux et le reste prête à vêler, 2 Chevaux, une Charrette à lait, les bidons, baquets et toute les ustensiles de la laiterie."
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Au-dessous de $100, comptant, et au-dessus de $100, un an de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
25 avril—

Succession du Dr Henry D'Aquin, No 41,476.
PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 8 mai 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 avril 1880.
Les comptes suivants dûs à la susdite succession :
1° Comptes dûs pour les années 1875, 1876, 1877, 1878, s'élevant à la somme de $11,825 15/00.
2° Comptes dûs pour l'année 1879, s'élevant à la somme de $965 40/00.
Les noms des personnes devant les comptes ci-dessus seront donnés par l'encanteur, le jour de la vente.
Les noms et les montants seront communiqués aux personnes qui doivent enchérir.
Conditions—Comptant sur les lieux.
23 avril—mai 1, 8.

SEMENCE DE RIZ
3,000 sacs.
De la Caroline et de Honduras.
A vendre par
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE
LOT DE TERRE VACANT.
Rue Chestnut, près celle Philip.
Succession de Harry F. Haye décédé.
Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 39 112
A long crédit. A l'encan.
PAR NASH & HODGSON. W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux 13 rue Carondelet—LUNDI 31 Mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan des Hôtel [illegible] St Charles, en cette ville, en vertu de et conformément à un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 26 avril 1880 des [illegible] No 39 112 pour le compte de la succession de Harry F. Haye, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu—
Un certain morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré d'îlet compris entre les rues Philip, Prytania, Chestnut et Camp, mesurant 26 pieds de face rue Chestnut sur une profondeur d'environ 130 pieds 11 pouces plus ou moins [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY.
ANNONCE JUDICIAIRE.
[illegible]
[illegible]
PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau 31 rue du Camp [illegible]
[illegible]
1° Le magasin et la maison de résidence en briques à trois étages formant [illegible]
[illegible]
2° Les magasins et maisons de résidence en briques, à deux étages formant [illegible] des rues Liberté et Perdido [illegible]
[illegible]
3° Deux certains terrains désignés par les Nos 5 et 6, dans le carré d'îlet borné par les rues Florida et les rues Laval, Marais et [illegible] d'après un plan de [illegible] date du 9 janvier 1845 et déposé au bureau de Mc Cay, ci-devant notaire en cette ville et d'après quel plan les dits terrains mesurent chacun 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face, [illegible] et 31 pieds 10 pouces à [illegible] la rue du chemin conduit au Promenade Florida.
Le terrain No 5 ayant 126 pieds 10 pouces de ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 4, et 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 6, lequel terrain est décrit sur une ligne de 134 pieds et 7 lignes—Avec tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent. Quelques-unes des améliorations sont [illegible] Cette propriété fait face [illegible] Canal et est désirable pour le commerce qui y fait.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit payables en billets garantis par hypothèque spéciale et avec privilège du vendeur portant toutes les clauses de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, en partie ou en totalité, les acquéreurs [illegible] payable à crédit en billets et les acquéreurs fournir et [illegible] polices d'assurance sur les bâtisses et assument le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du montant de l'adjudication, et tous autres frais. L'acquéreur payera aussi à l'encanteur pour publication de [illegible] commission pour la vente de la propriété. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis des acquéreurs au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel notaire, aux frais des acquéreurs.
11 avril 11 17 24—mai 1—1

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de choix dans le Premier et Quatrième Districts.
Résidences en bois à trois étages, formant le coin nord ouest des rues Richard et Magazine.
Le magasin en briques à deux étages et résidence No 526 rue du Camp, à côté de l'emplacement d'affaire populaire de M. Gus Beck.
Les résidences en briques à deux étages, formant le coin nord-est des rues Magazine et Race.
La résidence (cottage) en bois formant le coin nord-est des rues Joséphine et Camp vis-à-vis la résidence du Dr J. H. Maloney, et un lot de valeur pour bâtir sur la Baie de Biloxi dans la ville de Ocean Springs, Miss.
Dans l'affaire de Mme Louise Fassoel femme de Joe Buckle et als.
vs
Mme Ellen Fassel, femme de Gustave Beck et son mari.
No 45567. Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Action en partage.
PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 1er mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans l'hôtel St-Charles en cette ville, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement pour partage rendu par l'honorable W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29ème jour de mai 1879 et signé le 9 juin 1879 et rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1° Cet emplacement de commerce de choix, connu comme le Magazine Exchange et désigné par le No 526 de la rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues Camp, Old Camp, St. André et Ste. Marie. Le terrain mesure 29 pieds de face à la rue Old Camp sur une profondeur de 75 pieds et 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté sur la rue Ste. Marie et 92 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté sur une largeur de 23 pieds et 4 pouces dans le fond.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant le magasin en briques et les résidences à deux étages désignés par le No 526 de la rue du Camp. Cette propriété touche aux emplacements de commerce populaires de MM. G. Beck et Phister et Thomas. Elle est connue comme le Magazine Exchange et occupée par M. Dufrechou, sans bail, à raison de $35 par mois.
2° Les résidences en bois à trois étages formant le coin nord-ouest des rues Richard et Magazine, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Felicity Road et Orange, et désignées par les Nos 511, 513, 515 de la rue Magazine.
Le terrain mesure 54 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine, sur une première profondeur sur la rue Richard de 109 pieds 3 pouces, puis une seconde profondeur sur une ligne brisée de 15 pieds 2 pouces 2 lignes sur Felicity Road, 121 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté sur la rue Orange, sur une largeur de 46 pieds 3 pouces 2 lignes dans le fond et s'étendant en arrière sur une allée commune s'ouvrant sur Felicity Road.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant les trois résidences en bois à trois étages, désignées par les Nos 511, 513, 515 de la rue Magazine. Voir le plan pour les subdivisions, elles pourront être vendues séparément ou toutes ensemble. Elles sont construites à quelque distance de la ligne du trottoir et contiennent chacune de salons doubles et quatre chambres au premier étage et le même nombre d'appartements au second, galeries de devant doubles, cuve, gaz, etc.
Le coin, No 515, est occupé par le Dr Bastancourt au taux de $360 par an ; 513 et 511 au taux de $300 chacune à d'autres parties jusqu'au 1er octobre 1880. Ces propriétés étant près des églises et des écoles des Révérends Rédemptoristes et du marché Magazine, les rendent très convenables soit comme emplacements d'affaires ou pour résidences.
3° Ces magasins en briques, à deux étages avec mansarde centralement situés et solidement construits formant le coin Nord-Est des rues Magazine et Race dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Race et Robin. Ils sont bâtis sur des terrains séparés et mesurant chacun 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Race de 100 pieds entre lignes parallèles, et aboutissant en arrière à une allée commune s'ouvrant sur la rue Race, 5 pieds de largeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant les deux résidences en briques à deux étages avec mansarde confortablement disposées et solidement construites désignées par les Nos 466 et 468 rue Magazine. Elle sont louées au taux de $32 50 chacune par mois égal à $780 par an. Voir le plan pour les subdivisions; elles seront vendues en conséquence—chacune séparément.
4° La résidence cottage en bois formant le coin Nord-Est des rues Camp et Joséphine, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Joséphine et St-André. Le terrain mesure 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Joséphine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la jolie résidence, cottage en bois désignée par le No 565 rue du Camp et par les Nos 247 249 et 251 rue Joséphine. Louée sans bail au taux de $24 par mois. Elle est vis-à-vis la belle résidence du Dr J. H. Maloney et est parfaitement convenable pour maison de résidence ou commerce.
5° Le terrain de valeur pour bâtir dans la ville de Ocean Springs dans le comté de Jackson, Etat du Mississippi, mesurant 80 pieds de face sur la Baie de Biloxi sur une profondeur d'à peu près 620 pieds entre lignes parallèles, s'étendant à l'Avenue Aqua. Elle touche aux villas de MM. McGinnis et Ward et près de celle de W. B. Schmidt.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans pour billets subdivisés à la convenance des parties intéressées, et spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets, et les acquéreurs assument les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication, et en outre payer les frais d'encanteur pour annonces et la commission pour avoir vendu la propriété. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Jos. A. Cohn, notaire, aux frais des acquéreurs. 28mars—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 25 Avril 1880.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Abbate Guiseppe,	Messina Antonio
Bagliali Para	Marat Jean
Castro Enrique	Patronastro Antonio
Danna Francesco	Presentimone Salvatore
De Abravarieri Felipe	Paque Etienne
Euithes Jean Maria	Salvatore Galharine
Girard Antonino	

L'Abeille
Bureau
NOUV
JEU

COMPA
T

Les magnif pour le contin électriques p ra du Nord parti.
FRANCE T
CANADA
Prix d
Première cab
Cabines à l'a
Deuxième cab
BILLETS A
Entrepont, comprenant
SERVIC
Les steamers ment pour L que mois cet FERDINAN VILLE DE CALDERA
Connaisse gène
Première cab

Lloyd d
STEAME
LA NO
[illegible]

Le Brésil
Chambre
De la Nouve
Chambre
Pour les
Pour le
Pour l
Pour l

Pour

For
[illegible]
NEW
HUDSO

SC
ENT

FEU
LI
BRA
M

Ses p entre éviter lendem que ma nuit. On l' tir du tonce dit. tion et pas con rants se —On quand c'est le mes tr Il n'y dans bonne lliorer. perons de vi sont co maine.